

Affiché le 29 mars 2011



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL

du MARDI 22 MARS, à 20 heures 30

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, régulièrement convoqués, le quatorze mars, se sont réunis à la Maison du Canton, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, le vingt deux mars deux mil onze, à vingt heures trente.

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Michel CORNELOUP - Olympe PUILLET - Christian DAUBARD - Jérôme SOUPE - Jean-Michel LABROSSE - Frank JEAMES - Jean RONDET - Marie-Christine BIGNON - Lionnel MARTELIN - René VINCENT - Prudence FOURNIER - Philippe VARINARD - Joëlle BONNETAIN - Roger GARDON - Stéphanie DUMOULIN - Grégory DABERT - Raphaël DUPERRON - Pierre DEGUT - Marcel BIDAUD - Christine SAUNIER - Christian GONDY - Pascal LABROSSE - Raymond WILMET - Gilles LUCARELLA - Gérard CHENAL - Romain JONON - Gilles DESCHAMPS - Michel GAUTHERON - Marie-Claude LAMURE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs André CORBI - Hervé BOUCAUD - Jean-Pierre BONIN - Maurice BOUCAUD - Roland BASSEUIL.

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs Christelle RUIZ - Dominique BRAILLON - Jean-Pierre CHATAIGNER - Daniel BESSON - Christophe DUCARRE.

En présence de Monsieur DESFARGES, receveur de la Communauté de Communes.

Madame Olympe PUILLET est désignée comme secrétaire de séance.

(Secrétariat auxiliaire : Fabienne MICHEL)

ORDRE DU JOUR

Intervention de Madame Céline DECHAVANNE, chargée de mission au SYMISOA.
Objet : rappel du champ d'actions du SYMISOA

I - Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil du 13 décembre 2010,

II - Compte-rendu des délégations exercées par le Président,

III - ECONOMIE

1°) Dissolution de ADECO 71 (SEM pour l'Aménagement et le Développement **E**COnomique du Département de Saône-et-Loire) : mandatement du représentant de la COMCOM pour siéger aux assemblées générales portant sur la dissolution anticipée de cette société,

2°) Parc d'activités « La Bruyère » : garantie du contrat de prêt de 300 000 € souscrit par la SEMA.

IV - TOURISME

1°) Rapport de la commission tourisme, réunion du 8 mars 2011 (compte rendu en cours de rédaction),

2°) Achat de la parcelle B 428, lieu dit « Les Vernays », sur la commune de Chassigny-sous-Dun (1a 95 ca) pour aménagement d'une aire de pique-nique.

V - CULTURE

1°) Rapport du Comité de Gestion (compte rendu adressé le 17/02) et rapport de la commission culture (compte-rendu adressé le 18/02) : réunions du 8 février 2011,

2°) Demande de subvention (664 €) de la commune de Chauffailles pour soutenir le projet de spectacle et d'animation à l'ECB intitulé Escapad'Magique les 14 et 15 mai 2011.

VI - HABITAT

1°) Rapport de la réunion de cadrage-démarrage de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'attention des maires le 24 janvier 2011,

2°) Désignation des membres du Comité de Pilotage pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH,

3°) Propriété centre bourg de Chassigny-sous-Dun : vente terrain pour installation micro-crèche privée (complément à apporter sur délibération du 13 décembre 2010).

VII - ADMINISTRATION GENERALE

1°) Prise d'une compétence piscine au 15 septembre 2011.

VIII- FINANCES

1°) Débat d'Orientations Budgétaires 2011.

IX - DIVERS

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur le Président présente Madame Céline DECHAVANNE, chargée de mission au SYMISOA, invitée pour rappeler aux élus le champ d'actions du SYMISOA.

Résumé du contenu de l'intervention de Madame DECHAVANNE :

Le SYMISOA, SYndicat MIxte des rivières du SORnin et de ses Affluents, est le syndicat mixte intercommunal qui porte le contrat de rivière Sornin. Créé en janvier 2008, il comporte 6 membres : les communautés de communes de Chauffailles, La Clayette, Belmont-de-le-Loire, Charlieu, Semur, et la commune de Baudemont, ce qui représente 44 communes.

Le SYMISOA réalise des travaux d'entretien et de restauration de rivière, soit en régie avec une équipe de 4 à 5 personnes, soit en passant des marchés avec des entreprises de travaux forestiers.

L'entretien de la végétation des berges qui est faite par le SYMISOA suit un plan de gestion des rivières qui a été défini à l'échelle du bassin versant, et qui vise à améliorer l'état écologique des rivières. Les interventions ont pour objectif d'assurer un bon état sanitaire et une régénération de la végétation existante (par des élagages, des rechapages...), ainsi que le bon écoulement des eaux en zone urbaine (abattage des sujets morts ou déstabilisés qui risquent de tomber et de provoquer des bouchons en cas de crue). A ce titre, le SYMISOA ne réalise pas de débroussaillage ou de taille de haie...

Si des riverains s'interrogent sur qui doit intervenir en bord de rivière, il est nécessaire de rappeler que le propriétaire riverain reste légalement responsable de cet entretien (le propriétaire d'une parcelle bordant la rivière est propriétaire des berges et du lit jusqu'au milieu de la rivière). C'est donc à lui qu'il faut en premier lieu s'adresser. Si le propriétaire n'a pas les moyens d'intervenir et si la situation revêt un caractère d'urgence, il est alors possible de contacter le SYMISOA qui pourra envoyer une équipe.

Les travaux sur rivière sont encadrés par une réglementation spécifique (loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques). Il est vivement conseillé aux riverains de se renseigner auprès du SYMISOA avant toute intervention, afin de ne pas commettre d'impair qui se traduit souvent par une verbalisation. Par ailleurs, le technicien de rivière du SYMISOA (Jérôme DERIGON) est également à la disposition de chacun pour des conseils techniques concernant les cours d'eau (manière d'entretenir la végétation, essences adaptées au bord de rivières, techniques de lutte contre l'érosion des berges...).

Le contrat de rivière actuel court de septembre 2008 à septembre 2013 (et sera vraisemblablement prolongé d'une année). En général, ce type de procédure comporte un 2^{ème} contrat dans la foulée du 1^{er}. A ce titre, si des projets de restauration de rivière, de plan d'eau ou de zones humides émergent sur le territoire de la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, il est nécessaire de réfléchir dès maintenant avec le SYMISOA à une inscription de ces projets dans un 2^{ème} contrat de rivière (ce qui permet d'obtenir des taux de financement très avantageux).

Concernant les actions du contrat de rivière en cours particulièrement sur le canton de Chauffailles :

- le diagnostic inondation, proposé gratuitement aux riverains installés en zone inondable, va se terminer en mai 2011. A ce jour, une quarantaine de diagnostics a été réalisé sur Chauffailles. Pour en bénéficier, les propriétaires ou locataires doivent prendre contact avec le SYMISOA (Céline DECHAVANNE : 04.77.60.97.91).

- la campagne d'entretien de la végétation des berges qui se déroulera sur l'hiver 2011-2012 va concerner les communes de St Maurice, Châteauneuf, St Edmond, St Igny, Coublanc et St Martin de Lixy. Une réunion publique d'information a lieu mercredi 30 mars à 20 h à la salle communale de Saint-Denis-de-Cabanne. Sont conviés les propriétaires, les exploitants, ainsi que les élus des communes concernées.

Enfin, il est à noter que les bureaux du SYMISOA ont déménagés.

Le siège du syndicat et l'adresse postale restent inchangés : 12 rue Jean Morel – 42190 CHARLIEU

Les bureaux sont désormais : 50, route de St Denis – 42190 CHARLIEU (proche du Pont de Pierre).

T 04.77.60.97.91 / F 04.77.69.07.28 / portable du technicien : 06.71.58.46.94

c.dechavanne@symisoa.fr ou j.derigon@symisoa.fr

I - Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil du 13 décembre 2010

Le compte-rendu de la réunion de Conseil du 13 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président fait part d'une requête, reçue par courriel, de Monsieur Michel CORNEOUP, au sujet du compte rendu de la réunion de Bureau du 10 mars : **Monsieur CORNELOUP** souhaiterait qu'il soit apporté au point « Prise de compétence piscine au 15 septembre 2011 » de cette réunion la précision suivante : « *Monsieur le président indique que la CLETC s'est réunie en commission de travail pour examiner ce transfert de compétence, des informations complémentaires ont été demandées et seront fournies pour le prochain conseil. Monsieur le Président informe* ».

Déclarant cette demande tout à fait légitime, **Monsieur le Président** indique qu'il fera procéder à cet ajout et déclare que les informations attendues par le groupe de travail issu de la CLETC ont été déposées sur table.

II – Compte-rendu des délégations exercées par le Président

Monsieur le Président rend compte des délégations qu'il a reçues du Conseil comme suit :

Décision du Président n°2010/D60 du 2 décembre 2010

Il est établi un marché entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionel MARTELIN, et, la société KIT FORET 69550 CUBLIZE, pour la fourniture de bois en vue du remplacement de certains éléments détériorés sur les divers « agospaces » du canton et sur l'aire de loisirs de Mussy-sous-Dun, pour un montant de 138,95 € HT soit 166,18 € TTC.

Décision du Président n°2010/D61 du 2 décembre 2010

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionel MARTELIN, et, le Garage Damien DANIERE, 25 route de Lyon, 71170 CHAUFFAILLES, pour le remplacement du kit embrayage sur le Fiat Ducato du service technique, pour un montant de 365,83 € HT, soit 437,55 € TTC.

Décision du Président n°2010/D62 du 8 décembre 2010

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionel MARTELIN, et, l'Imprimerie du Mont Saint Rigaud, 69790 PROSPIERES, pour l'impression du bulletin cantonal 2011 pour un montant de 2350,00 € HT, soit 2479,25 € TTC.

Décision du Président n°2010/D63 du 8 décembre 2010

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionel MARTELIN, et, La Poste, 7 rue de Précy, 71110 MARCIGNY, pour la distribution du bulletin cantonal 2011, pour un montant de 802,95 € H, soit 960,33 € TTC.

Décision du Président n°2010/D64 du 8 décembre 2010

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionel MARTELIN, et, le Garage DANIERE, 25 route de Lyon, 71170 CHAUFFAILLES, pour le remplacement du câble de frein arrière du véhicule Fiat Ducato du service technique, pour un montant de 144,19 € HT, soit 172,45 € TTC.

Décision du Président n°2010/D65 du 20 décembre 2010

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionel MARTELIN, et, la SARL KYLO LOC, Location de Matériels, 9 route de Charlieu, 71170 CHAUFFAILLES, pour procéder à du terrassement au lieu-dit « Vertpré » sur la commune de Saint-Igny-de-Roche en vue de l'implantation d'un planimètre, pour un montant de 750 € HT, soit 897 € TTC.

Décision du Président n°2010/D68 du 20 décembre 2010

Il est établi un marché entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et la SELARL de Géomètres-Experts Fonciers LATHUILIERE – DEAL, 1 rue du Val d'Or, 71600 PARAY-LE-MONIAL,

pour réalisation d'un dossier de déclaration préalable, bornage et division cadastrale ... en vue de la création d'un lot de terrain à bâtir sur les parcelles cadastrées B 1089, 1084 et 1323 sur la commune de Chassigny-sous-Dun pour un montant de 1 159,25 € HT soit 1 247,81 € TTC.

Décision du Président n°2011/D01 du 3 janvier 2011

Il est établie une convention de mise à disposition de la salle d'exposition de la Médiathèque Intercommunale, à titre gracieux, entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, l'exposant « l'Epluche-doigts », 69 790 PROPIERES, pour l'accueil, du 11 janvier au 26 février 2011, d'une exposition de livres et gravures intitulée « Rouge comme ».

Décision du Président n°2011/D02 du 3 janvier 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SARL CHELLALI, ZA la Bruyère, 71170 Chauffailles, pour la remise en état du portail de la déchetterie pour un montant de 640,00 € HT, soit 765,44 € TTC.

Décision du Président n°2011/D03 du 13 janvier 2011

Il est établie une convention entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par Monsieur Lionnel MARTELIN, son Président, et la société COLLECTORS, route de Ravel, ZI les Platières, 69440 MORNANT, représentée par Monsieur Fabrice LEGRIFTON, son gérant, pour la récupération des capsules de café usagées NESPRESSO en déchetterie. Prestation entièrement gratuite.

Décision du Président n°2011/D04 du 14 janvier 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SARL COGNARD, 2 route de Lyon, 71170 CHAUFFAILLES, pour l'entretien du tracto-pelle de la déchetterie pour un montant de 434,63 € HT, soit 519,82 € TTC.

Décision du Président n°2011/D05 du 19 janvier 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et la SARL PHALCOM, 39 bd Charles de Gaulles, 42120 LE COTEAU, pour le remplacement du serveur de communication des bureaux de la Communauté de Communes pour un montant de 2 743,00 € HT soit 3 280,63 € TTC et pour le contrat de maintenance afférant (après un an de garantie hors combiné sans fil) pour un montant de 300,00 € HT soit 358,80 € TTC.

Décision du Président n°2011/D06 du 20 janvier 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SARL Henri CHETAIL, Zone Industrielle, 71170 CHAUFFAILLES, pour la mise en place d'un système de détecteurs de présence automatique au niveau de l'accès au 1^{er} étage (escalier) et dans le couloir du 1^{er} étage de la maison du canton pour un montant de 791,75 € HT, soit 946,93 € TTC.

Décision du Président n°2011/D07 du 25 janvier 2011

Considérant qu'il convient d'informer les scolaires sur la gestion et le traitement des déchets recyclables, il est organisé une visite du centre de tri de Digoin les 5 et 12 mai 2011, et, établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la société des cars MICHEL, ZI, 71170 CHAUFFAILLES, pour le transport des élèves de 6^{ème} du collège privé Pierre Faure de Chauffailles pour un montant de 630,00€ TTC.

Décision du Président n°2011/D08 du 1^{ER} février 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SARL CBC, 2 rue Achintre, 71170 CHAUFFAILLES, pour l'acquisition de présentoirs pour la mise à disposition d'informations auprès du public de la Maison du Canton (services médiathèque et secrétariat) pour un montant de 499,60 € HT soit un montant de 597,51 € TTC.

Décision du Président n°2011/D09 du 4 février 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et le Théâtre des 2 Mains, 8 rue du Haut Clos, 35700 LA ROCHE CLERMAULT, pour un spectacle de marionnettes donné, à l'ensemble des élèves de primaire (CP à CM2) du canton de Chauffailles, à l'occasion de la cérémonie de remise du permis piéton aux élèves de CE2 le vendredi 10 juin 2010, pour un montant de 1 128,30 € TTC.

Décision du Président n°2011/D10 du 4 février 2011

Il est établie une convention entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par Monsieur Lionnel MARTELIN, son Président, et la Mairie de Chauffailles, représentée par Madame Marie-Christine BIGNON, son maire, pour la location de l'Espace Culturel du Brionnais de Chauffailles, le vendredi après-midi 10 juin 2011 (après-midi) pour la cérémonie de remise du permis piéton aux élèves de CE2 du canton qui sera suivi d'un spectacle de marionnettes à destination des élèves du canton (du CP au CM2) pour un montant forfaitaire de 300 € la journée (cf pack journée : location de la salle, 8h de technique, bar).

Décision du Président n°2011/D11 du 10 février 2011

Il est établi une convention de mise à disposition de la salle d'exposition de la Médiathèque Intercommunale, à titre gracieux, entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, Monsieur Alexandre Compagnon, 71 800 LA CLAYETTE, pour l'accueil, du 1^{er} mars au 2 avril 2011, d'une exposition de peintures intitulée « Basculement 2 ».

Décision du Président n°2011/D12 du 8 février 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la société Cars MICHEL, ZI, 71170 CHAUFFAILLES, pour le transport aller et retour, le 10 juin 2011, des élèves des écoles primaires (CP à CM2) du canton de Chauffailles (soit 4 cars) à l'Espace Culturel du Brionnais à Chauffailles soit un montant de 380 € TTC.

Décision du Président n°2011/D13 du 3 mars 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SARL GDM AUTOMOBILES, ZI, 71170 Chauffailles, pour la révision du MERCEDES VITO pour un montant de 256,60 € soit 306,89 € TTC.

Décision du Président n°2011/D14 du 3 mars 2011

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SARL RH ENSEIGNES, Le Bourg, 42670 Saint-Germain-la-Montagne, pour la signalisation du « Pôle Associatif » de la Maison du Canton pour un montant de 270 € HT soit 322,92 € TTC

Décision du Président n°2011/D15 du 3 mars 2011

Il est établi une convention, pour l'année 2011, entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SRA SAVAC, 72-74 rue de Nancy, 71300 MONTCEAU-LES-MINES, pour la collecte et le traitement des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) de la déchetterie de Chauffailles, conformément aux conditions précisées dans le devis n° D8011010026v1/LARM/MM du 19 janvier 2011.

Décision du Président n°2011/D16 du 7 mars 2011

Il est établi une convention de mise à disposition de la salle d'exposition de la Médiathèque Intercommunale, à titre gracieux, entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, l'Atelier du Château, 71 170 CHAUFFAILLES, pour l'accueil, du 5 au 30 avril 2011, d'une exposition de peintures intitulée « Cet hiver au château ».

Le Conseil prend acte de l'exercice de ces délégations.

Mesdames BIGNON, DUMOULIN et BONNETAIN retenues par une autre réunion rejoignent le Conseil de Communauté.

III – ECONOMIE

1°) Dissolution de ADECO 71 (SEM pour l'Aménagement et le Développement ECONomique du Département de Saône-et-Loire) : mandatement du représentant de la COMCOM pour siéger aux assemblées générales portant sur la dissolution anticipée de cette société.

Monsieur le Président indique qu'il a reçu un courrier du Président de ADECO 71, société d'économie mixte et que lors du dernier Conseil d'Administration de cette SEM il a été demandé à son Président d'engager les modalités de dissolution anticipée de ladite société. En conséquence, la Communauté de Communes, actionnaire, doit mandater son représentant pour siéger au Conseil d'Administration et aux assemblées dont le thème portera sur cette dissolution.

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau, lors de sa réunion du 8 mars,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte de la volonté de dissolution de ADECO 71,**
- **autorise en conséquence son représentant, en la personne de Monsieur Lionnel MARTELIN, à siéger à l'assemblée générale et aux assemblées qui décideront de la dissolution de ADECO71 et à se prononcer sur toute mesure utile.**

2°) Parc d'activités la Bruyère : garantie du contrat de prêt de 300 000 € souscrit par la SEMA

Monsieur le Président indique que la convention de concession d'aménagement pour la réalisation, sous forme de ZAC, du Parc d'Activités « La Bruyère », signée en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 13 décembre 2010, avec la SEMA Mâconnais – Val-de-Saône – Bourgogne-du-Sud stipule, dans son article 19, que la Communauté de Communes du canton de Chauffailles s'est portée garante pour les emprunts effectués par cette dernière. En conséquence, le prêt demandé par la SEMA auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 300 000 € est subordonné à la garantie de la Communauté de Communes.

Les conditions du contrat de prêt (contrat adressé en pièce jointe avec la convocation) ne font l'objet d'aucune remarque.

Avant de soumettre ce point au vote, **Monsieur le Président** fait le rappel suivant « *les objectifs de ce projet : c'est avoir de nouvelles réserves foncières pour accueillir de nouvelles activités économiques sur notre canton. La Communauté de Communes possède déjà des terrains dans le périmètre de la ZAC. Pour procéder à l'aménagement de ce parc d'activités d'autres terrains devront être achetés. C'est le rôle de l'aménageur, la SEMA, qui doit emprunter afin de poursuivre le processus d'aménagement de cette zone d'activités* ».

Monsieur le Président indique également qu'il a reçu FRANCE DOMAINE l'après-midi même pour faire une estimation de la valeur de ces terrains.

Monsieur Michel CORNELOUP demande au Président que dans la délibération qui sera prise soit ajoutée la réserve, exprimée unanimement par les membres du Bureau le 10 mars, à savoir sous réserve que le dossier loi sur l'eau qui sera présenté à la réunion du 19 avril n'ait pas d'impact sur le projet.

Monsieur le Président répond que, comme il s'y était effectivement engagé lors de la réunion de Bureau du 10 mars, il a questionné Monsieur BURTIN, Directeur de la SEMA, qui l'a assuré que ce dossier ne pouvait remettre en question l'aménagement de la ZAC. **Monsieur le Président** donne lecture de cette réponse comme suit (en partie) : « *Cette étude au titre de la loi sur l'eau va simplement définir avec précision le dimensionnement et le positionnement des bassins et ouvrages de rétention des eaux pluviales pour que le bassin de rétention existant vers Intermarché ne reçoive pas plus d'apports que ceux pour lesquels il a été dimensionné afin qu'en aval l'exutoire final c'est à dire le Botoret ne subisse aucune aggravation de son débit.*

C'est le but de ce dossier au titre de la loi sur l'eau et si cet objectif est atteint (ce qui sera le cas) rien ni personne ne peuvent s'opposer à l'aménagement projeté.

En conclusion la réalisation de la ZAC ne peut être ou empêchée ou annulée par l'instruction du dossier au titre de la loi sur l'eau »

Monsieur le Trésorier fait état du respect des règles prudentielles en la matière : garantie à 80 %.

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau lors de sa réunion du 10 mars,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se porte garant de cet emprunt,
- prend acte, et accepte, les conditions du contrat de prêt de la Caisse d'Epargne présenté par le Président,
- autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

Avant de céder la parole à Messieurs les Vice-présidents en charge du tourisme et de la culture, **Monsieur le Président** fait part de son souhait de faire un mot d'introduction sur ces deux points, de son souhait de « *dynamiser ces activités sur notre territoire* ».

Il indique avoir provoqué une réunion de travail le lundi 4 avril, à 14h00, à la Maison du Canton, avec tous les responsables des services culturels et touristiques : Office de Tourisme, Médiathèque, cinéma, PIMMS, ECB, SMJ, camping et Cyberbase, réunion dont le but est de « *décloisonner les services, de faire en sorte que les responsables de ces diverses structures se connaissent et puissent présenter leur structure, leur public, leurs actions et leurs projets ; c'est aussi une réflexion sur la possibilité de travailler ensemble et d'être complémentaire en respectant le travail, les compétences et les projets de chacun. Le but est de satisfaire les vrais enjeux pour notre territoire, il y a un potentiel d'amélioration et d'efficacité à exploiter* ».

Monsieur le Président déclare que « *particulièrement sur le tourisme : une orientation importante est fixée. Il est important dès cette année de travailler sereinement avec les professionnels du tourisme sur des actions en faveur de notre territoire. Nous avons fait un constat : l'Office de Tourisme ne fonctionne pas comme nous le voudrions. Nous attendons l'Assemblée Générale prévue demain pour prendre les décisions qui s'imposeront. Au niveau de la culture, nous souhaitons moderniser notamment la Médiathèque en mettant en ligne, via Internet, l'offre de la Médiathèque. Cette année 2011, je souhaite que nous en profitions aussi pour moderniser, rajeunir nos services. Il va y avoir la mise en place d'un nouveau site qui sera finalisé et opérationnel fin du premier semestre 2011.*

D'autres actions seront engagées notamment éventuellement un nouveau logo de la Communauté de Communes de façon à créer une nouvelle dynamique dont on a besoin aujourd'hui.

IV - TOURISME

1°) **Rapport de la commission tourisme réunie le 8 mars 2011** (cf compte-rendu adressé le 21 mars)

Monsieur Christian DAUBARD, Vice-président, en charge du tourisme, rend compte du travail de la commission qui a abordé les points suivants :

► **Prise en régie de l'Office de Tourisme.**

Monsieur le Vice-président rappelle que cette prise en régie a été souhaitée par les élus suite à un sondage fait lors du dernier conseil de communauté. Il explique que lors de sa réunion du 8 mars, la commission tourisme considérant qu'elle n'avait pas connaissance des éléments nécessaires, (à savoir résultats 2010, budget prévisionnel 2011 de l'Office de Tourisme, jugement des Prud'hommes suite au licenciement d'une salariée de l'OT qui devrait intervenir le 18 avril) pour juger valablement de la situation de l'Office de Tourisme, a décidé, à l'unanimité, de ne pas statuer sur ce point et d'émettre son avis lors d'une prochaine réunion lorsqu'elle aura connaissance de tous les éléments.

Monsieur le Vice-président précise que l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme aura lieu le 23 mars et devrait permettre d'y voir plus clair.

En revanche, pour répondre au courrier de Monsieur le Trésorier de l'Office de Tourisme, **Monsieur le Vice-président** rend compte de l'avis favorable de la commission tourisme sur le versement d'une subvention de 20 000 € au budget 2011 afin que les salaires de « l'hôtesse » actuellement en poste puissent être versés par l'association.

► **Planimètre d'information touristique**

Monsieur le Vice-président informe le Conseil que le planimètre a été installé cette semaine par Jacques DEVAUX et Bernard DECHAVANNE et espère qu'il répond aux attentes des élus.

Monsieur Pascal LABROSSE demande si le verso du panneau actuellement vierge sera utilisé.

Monsieur le Vice-président propose que la commission étudie effectivement ce point afin d'éviter l'affichage sauvage. Il évoque aussi l'idée que des structures du même type soient installées à d'autres entrées du canton.

► **Achat parcelle C794 pour aire de pique-nique**

Voir 2°) ci-dessous

2°) **Achat de la parcelle C794, lieu dit « Les Vernays », sur la commune de Chassigny-sous-Dun (1a 95 ca) pour aménagement d'une aire de pique-nique**

Monsieur le Vice Président propose au Conseil de Communauté de procéder à l'acquisition de la parcelle C794, triangle d'une contenance de 1a et 95 ca, située au lieu dit « Les Vernays » sur la commune de Chassigny-sous-Dun, et, sur le sentier de randonnée intitulé « circuit des clochers », pour un montant global forfaitaire de 400 € en vue de la réalisation d'une aire de pique-nique ; deux tables et une poubelle qui seront réalisés, en bois, par les deux agents du service technique de la Communauté de Communes.

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau lors de sa réunion du 10 mars,

Après délibération, à 33 voix pour et 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- décide de l'acquisition de la parcelle C794, d'une contenance de 1 a et 95 ca, située, lieu dit « Les Vernays » sur la commune de Chassigny-sous-Dun, pour un montant forfaitaire de 400 €, en vue de la réalisation d'une aire de pique-nique,
- autorise le Président à signer l'acte à intervenir auprès de maître CAUVEL, notaire à Chauffailles,
- prend acte que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur, la Communauté de Communes,
- dit que les crédits nécessaires à cette décision seront inscrits au Budget Primitif 2011, en section de fonctionnement.
- autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

V - CULTURE

1°) **Rapport du Comité de Gestion de la bibliothèque (compte-rendu adressé le 17/02) et de la commission culture (compte-rendu adressé le 18/02) réunis le 8 février 2011**

Monsieur Pierre DEGUT, Vice-président en charge de la culture, rend compte du travail du Comité de Gestion et de la commission culture, fait part du bon fonctionnement de la Médiathèque malgré une baisse, non expliquée, du nombre de lecteurs.

Monsieur le Vice-président présente le projet de mise en réseau des relais de lecture et de mise en ligne du catalogue de la Médiathèque qui permettrait à chacun de consulter, via internet, le fond d'ouvrages de la Médiathèque et qui permettrait aux abonnés de réserver des ouvrages avec un code d'accès personnel. La dépense serait de l'ordre de 13 000 € (sans la fourniture de matériel) et de 4 000 € pour la formation du personnel et des bénévoles. A titre d'exemple, il invite à consulter le site de la bibliothèque de Paray-le-Monial.

Monsieur le Vice-président indique qu'il reste quelques interrogations à lever : l'accès internet des relais et surtout la prise en charge financière des abonnements point sur lequel il sollicite la Communauté de Communes.

Pour terminer, **Monsieur le Vice-président** indique que :

- la réunion du 4 avril devrait permettre à la Médiathèque et à l'ECB d'harmoniser leurs programmations respectives,
- qu'un relais lecture vient d'ouvrir à Coublanc la semaine dernière,
- que le spectacle de Michel GRANGE du 11 mars « *a eu un magnifique succès et a donné lieu à une très belle soirée* ».

2°) Demande de subvention (664 €) de la commune de Chauffailles pour soutenir le projet de spectacle et d'animation à l'ECB intitulé Escapad'Magique les 14 et 15 mai 2011

Monsieur le Vice-président présente ce projet comprenant des spectacles à l'ECB et des animations de rues à Chauffailles qui, selon Madame Carole FATH, responsable et programmatrice de l'ECB, « *fait bouger* » plus de 1 000 personnes, et qui, du fait de son envergure cantonale, appelle le soutien financier de la Communauté de Communes.

Monsieur le Vice-président indique que le montant de la subvention sollicitée correspond aux frais d'information et de communication (impression flyers...).

Madame le Maire de Chauffailles souligne que ce projet a pris beaucoup d'ampleur au point même qu'il intéresse le Pays Charolais-Brionnais qui a voté une aide de 2 500 €.

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau lors de sa réunion du 10 mars,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à la commune de Chauffailles pour soutenir la 4^{me} édition de Escapade Magique qui se déroulera les 14 et 15 mai 2011,
- dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011,
- autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

VI - HABITAT

1°) Rapport de la réunion de cadrage-démarrage de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'attention des maires le 24 janvier 2011

Monsieur Roland BASSEUIL, Vice-président, en charge de l'Habitat, ne pouvant être présent à ce Conseil, **Monsieur le Président** rend compte de la réunion de démarrage et de cadrage de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH du 24 janvier 2011, réunion tenue à l'attention des maires du canton et animée par Madame Olinde FELGUEIRAS de HABITAT et DEVELOPPEMENT.

Monsieur le Président indique que :

- Madame Olinde FELGUEIRAS a attiré l'attention des élus sur le fait que la réglementation en matière d'OPAH à changer au 1^{er} janvier 2011, qu'il est désormais moins facile d'obtenir des financements et qu'il convient d'être plus précis sur l'objet qualitatif et quantitatif,
- Monsieur Bruno NOUVEAU (DDT-ANAH) a quant à lui rappelé les nouvelles priorités de l'ANAH dont, la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation au handicap...

Monsieur le Président rappelle que chacun a été destinataire du planning précis de cette étude pré-opérationnelle d'OPAH détaillant toutes les étapes et rappelle que cette pré-étude a pour objet de « *faire une photographie du territoire et surtout de prendre les orientations importantes pour le lancement de cette opération* ».

2°) Désignation des membres du Comité de Pilotage pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH

Monsieur le Président rappelle que :

- le cahier des clauses particulières relatif à l'étude pré-opérationnelle d'OPAH « *prévoit l'existence d'un Comité de Pilotage constitué des élus désignés par la Communauté de Communes auxquels se joindront les maires ou les représentants des communes concernées, les représentants de l'ANAH, du Conseil*

Général, du Pays Charolais-Brionnais, et du Conseil Régional de Bourgogne et de toutes personnes susceptibles d'apporter ses connaissances en matière d'habitat ».

- ce Comité de Pilotage constitue une instance partenariale chargé d'examiner les résultats obtenus à chaque étape de l'étude et de donner son avis sur les orientations à prendre à l'issue de chacune d'elles.

Considérant l'avis du Bureau lors de sa réunion du 10 mars 2011, **Monsieur le Président** propose que ces élus soient les membres de la commission habitat.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les membres de la commission habitat au Comité de Pilotage de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH.

3°) Propriété centre bourg de Chassigny-sous-Dun : vente terrain pour installation micro-crèche privée (complément à apporter sur délibération du 13 décembre 2010).

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser la délibération du 13 décembre 2010 relative, d'une part à la signature d'un bail emphytéotique avec l'OPAC, et, d'autre part, à la vente de parcelles (après division) à la SARL Bisounours pour y faire figurer la vente d'une partie de la parcelle B1323 à Monsieur LAMURE Noël à titre de régularisation du plan cadastral pour une contenance cadastrale de 02 ca (prix de vente 6,75 € le m²). L'acte de vente interviendra de même chez maître CAUVEL.

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau lors de sa réunion du 10 mars 2011,

Après délibération, à 33 voix pour et 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- **prend acte de la nécessité de soustraire, à titre de régularisation du plan cadastral, une contenance de 2 ca, de la parcelle B1323, au profit de Monsieur Noël LAMURE,**
- **autorise en conséquence le Président à céder les 2 ca issus de cette régularisation du plan cadastral, à Monsieur Noël LAMURE, moyennant le prix de 6,75 € le m², conformément à la délibération n°2010-40 du 13 décembre 2010, et à l'avis des Domaines en date du 27 octobre 2010,**
- **autorise le Président à signer l'acte notarié à intervenir auprès de Maître CAUVEL, notaire à Chauffailles,**
- **dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur, Monsieur Noël LAMURE,**
- **autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

VII - ADMINISTRATION GENERALE

1°) Prise d'une compétence piscine au 15 septembre 2011

Discours de Monsieur le Président :

« C'est un dossier important qui concerne véritablement l'ensemble des 11 communes de notre canton. Nous avons une piscine sur le territoire de Chauffailles qui est ouverte à tout le monde, aux chauffaillons mais aussi à l'ensemble des scolaires et autres usagers du canton, voire au delà. Beaucoup de communautés de communes ont déjà pris cette compétence. Je pense notamment aux secteurs de La Clayette, Paray-le-Monial etc.

Faire ensemble ce que nous ne pouvons plus faire seuls, c'est un postulat qui s'applique particulièrement à ce projet. J'ai repris l'historique de ce dossier au niveau de la Communauté de Communes, la première fois que ce sujet à été abordé date du 5 mai 2002. La Communauté de Communes a pris, dans ce domaine, du retard.

Ce transfert de compétence est logique et inéluctable parce qu'il s'inscrit dans le programme de développement territorial que nous mettons en œuvre. La piscine, comme d'autres équipements, est nécessaire pour maintenir voire développer la population. Inéluctable parce que sur notre territoire nous avons déjà une piscine. Cette piscine nécessite des travaux plus ou moins importants. C'est l'étude que nous allons engager dès la prise de compétence effective qui va nous donner matière à décision quant à l'investissement à réaliser. Il s'agira pour notre assemblée de conduire de sa propre initiative, dans l'intérêt du territoire intercommunal, le développement d'un tel équipement dont on ne pourrait décemment se passer. Il m'apparaît inconcevable qu'un équipement de cet intérêt dont la vocation intercommunale est indéniable puisse échapper à la responsabilité de notre assemblée. Une mise à disposition du personnel des services administratifs et techniques communaux est possible et pourrait être envisagée, point non négligeable du point de vue des dépenses liées au fonctionnement. Tenant compte de ces paramètres c'est effectivement la solution inspirée de bon sens que je sou mets au vote ce soir. Considérant que la piscine concerne l'ensemble de la population du canton, je vous propose de prendre une nouvelle compétence, compétence piscine au

15 septembre 2011 ce qui effectivement intervient en fin de saison. Il n'est pas envisageable de prendre cette compétence en milieu de saison. Je vous propose l'intitulé comme suit : « **reprise de la piscine municipale de Chauffailles au 15 septembre 2011 – Rénovation, construction, aménagement et gestion d'une piscine communautaire** ». L'emplacement est idéal, il n'est pas envisageable d'installer cette piscine en dehors de cet emplacement. L'emplacement est idéal, c'est proche des écoles, bien placée, accessible à côté de parking donc il semble naturel de reprendre cette piscine ensuite de prendre des décisions en terme d'investissement ».

Monsieur le Président précise également qu'une réunion de travail a eu lieu le 2 mars et que ses membres ont souhaité d'autres données chiffrées ; il invite à prendre connaissance de ces chiffres dans les documents remis sur table.

Monsieur le Président indique que l'étude permettra de prendre les décisions soit en matière de rénovation ce qui permettrait de sauver la saison 2013, soit en matière de reconstruction auquel cas des travaux à plus long terme sont à prévoir.

Monsieur le Président poursuit comme suit : « *comment imaginer sur notre territoire l'absence d'une piscine pour les scolaires, pour le tourisme. Si ça reste au niveau communal, comme précisé par Madame BIGNON lors du dernier conseil, la pérennité de la piscine n'est pas assurée. C'est vraiment encore une fois inéluctable* ».

Madame Christine SAUNIER interroge le Président sur le fait que l'un des documents remis sur table fait apparaître qu'il n'y a pas eu de passage de la commission de sécurité depuis 2000 et s'en étonne.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas d'obligation.

Monsieur le Président indique que le Conseil de Communauté doit délibérer pour accepter cette nouvelle prise de compétence et que selon l'article L5211-20 du CGCT, cette décision étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée, les communes devront délibérer dans un délai de 3 mois.

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau lors de sa réunion du 10 mars 2011,

A 29 voix pour et 5 abstentions, le Conseil de Communauté décide de prendre en charge une nouvelle compétence intitulée comme suit : «reprise de la piscine municipale de Chauffailles au 15 septembre 2011 – Rénovation, construction, aménagement et gestion d'une piscine communautaire ».

VIII – FINANCES

1°) Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2011

Monsieur le Président rappelle que le Conseil de Communauté est invité à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, sur les orientations générales du budget, procédure obligatoire pour les EPCI de plus de 3 500 habitants dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget (article 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales). Il précise que ce débat a pour but d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité et qu'il n'a aucun caractère décisionnel.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Trésorier de la Communauté de Communes pour la communication de sa synthèse des comptes 2010 de la Communauté de Communes.

Au vu de cette dernière, considérant que la « *situation de la Communauté de Communes est saine, le taux d'endettement acceptable et la capacité de d'investissement importante* » Monsieur le Président déclare « *profitons de cette capacité pour dynamiser notre territoire* ». **Monsieur le Président** donne lecture de quelques extraits de cette synthèse comme suit :

« Les dépenses de fonctionnement ont été égales à 3 233 579 € en 2010, elles sont supérieures de 1.84 % à celles de l'année précédente. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 726 933€ en 2010, contre 3 433 528€ l'année précédente. Une hausse de 8.6% est à relever de 2009 à 2010.

L'autofinancement obtenu en 2010 a été utilisé principalement au remboursement du capital de la dette qui a représenté 126 360€ en 2008. La capacité nette d'autofinancement de la communauté s'élève donc à 447 031€ soit 52 euros par habitant au lieu de 22 euros par habitant en moyenne pour les communautés de communes de la région, au niveau national, l'autofinancement net des communautés de communes était égal à 42€ par habitant.

Les emplois stables d'investissement sont égaux à 231 030 € en 2010 alors que les ressources stables atteignent une somme de 633 888€, il en résulte une variation positive du fonds de roulement à hauteur de 402 858€.

Au 31 décembre 2010, l'encours de la dette bancaire de la CCCC atteint 1 041 365€, soit 122€ par habitant contre 91€ par habitant en moyenne pour les communautés de communes de la région. Le ratio national en 2010, se situait à une moyenne de 139€ par habitant pour les communautés de communes, le ratio moyen national est supérieur

de 12% au ratio de la dette de la CCCC, celle ci est donc devenue moins endettée que la moyenne des communautés de communes, ce qui lui donne des marges de manœuvre.

En conséquence, la situation financière de la CCCC est donc relativement bonne et permet à son exécutif d'envisager des investissements conséquents pour l'avenir. »

Monsieur le Président présente son Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2011.

Il indique que pour 2011, la date limite de vote des budgets primitifs est, reportée du 15 au 30 avril.

En effet, l'année 2011 est la première année au titre de laquelle les collectivités locales vont percevoir les nouveaux impôts locaux professionnels payés par les entreprises, en application de la réforme des finances locales consécutive à la suppression de la taxe professionnelle.

C'est également la première année de la mise en œuvre des mécanismes de garantie de ressources prévus au titre des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), des réaffectations entre collectivités...

Les bases d'imposition CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) /CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) seront communiquées fin mars.

La Communauté de Communes devra par ailleurs voter un nouveau taux de Taxe d'Habitation puisque le produit de la TH auparavant perçu par le Département et les frais de gestion de cet impôt bénéficiera à la Communauté de Communes.

Il y a aussi changement sur le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti 2010 sera majoré des frais de gestion rétrocédés par l'Etat.

Monsieur le Président réaffirme son objectif : préparer un budget 2011 sans augmentation de la pression fiscale.

Pour information, **Monsieur le Président** donne les résultats de l'exercice 2010 comme suit, chiffres que Monsieur le Trésorier confirme.

Investissement :

Dépenses : 252 578,75 €
Recettes : 647 719,18 € dont excédent d'investissement 2009 de 64 194,80 €
RAR (Restes à Réaliser) :
Dépenses : 1 172 005,50 €
Recettes : 450 873,37 €

Fonctionnement :

Dépenses : 3 233 578,73 €
Recettes : 3 931 609,79 € dont excédent de fonctionnement 2009 de 204 676,36 €
Soit, **résultat cumulé des 2 sections :** dépenses : 4 658 162,98 €
recettes : 5 030 202,34 €

Excédent de l'exercice 2010 = 5 030 202,34 € - 4 658 162,98 € soit 372 039,36 € (report des emprunts non réalisés soit 324 749,37 € inclus)

Dans l'attente de connaître tous les éléments budgétaires, **Monsieur le Président** expose ses orientations pour 2011, les projets qu'il souhaite poursuivre ou engager :

▪ **En matière économique :**

- Aménagement de la ZAC La Bruyère en concession d'aménagement : participation à l'équilibre financier : 115 000 €.

Monsieur le Président précise cependant que cette première année la participation de la Communauté de Communes ne devrait pas dépasser les 50 000 €.

▪ **En matière de déchets et d'environnement :**

- Aménagement d'une plateforme pour le stockage des déchets sur l'ancien site de la déchetterie « La Charme » dans l'optique de la mise en place de la filière « co-compostage à la ferme » prévue pour le dernier trimestre 2011. Coût/Devis estimatif THIVENT : 26 943,84 € HT, soit 32 224,83 € TTC.

Ce projet (9 agriculteurs intéressés) doit s'accompagner d'une étude préalable, qui sera réalisée par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire pour un montant de 5 307,85 € TTC (F). Cette étude peut prétendre à des aides auprès de l'ADEME.

Monsieur le Président souligne la problématique des déchets verts dont le tonnage a doublé en 3 ans. Il signale que peu de collectivités ont mis en œuvre cette procédure de co-compostage hormis Charlieu, qu'elle demande une grande rigueur dans le tri (pas de corps étrangers, pas de métaux lourds) car ce compostage est destiné à l'amendement des terrains et que « *des agriculteurs vont jouer le jeu il faut qu'on leur donne un produit qui va satisfaire leurs attentes* ».

Monsieur Frank JEAMES souligne que la plateforme est indispensable pour pouvoir recevoir les déchets correctement et que le tractopelle ne s'embourbe pas comme actuellement, le filtrage n'est pas efficace.

Monsieur Gilles LUCARELLA fait remarquer que « *l'on paie une taxe sur le non bâti à la Chambre d'Agriculture* » qui demande cependant de financer l'étude.

Monsieur Gérard CHENAL pense que la Chambre d'Agriculture aurait dû informer la Communauté de Communes du coût de cette étude dès la naissance de l'idée de ce projet et considère que la Communauté de Communes est à présent devant le fait accompli.

- Achat colonnes pour Point d'Apport Volontaire (1 verre/1 papier/2 emballages) installées à l'extérieur de la nouvelle déchetterie. Coût prévisionnel : 7 000 € TTC.

- Acquisition d'un petit tractopelle pour la nouvelle déchetterie pour tasser les bennes.

Monsieur Frank JEAMES déclare que les avis sont partagés sur le choix du système de tassage mais que l'utilisation d'un tractopelle reste la plus avantageuse.

- Action B222 du contrat de rivière réduire la vulnérabilité aux inondations : achat de matériel (ex système de batardeau, barrière anti-inondations, pompes etc...). Ce projet est un projet qui s'inscrit dans le contrat de rivière mais qui est porté par les Communautés de Communes. La décision nécessitera une délibération du Conseil.

Prévisionnel : D 15 750 € HT soit 18 837 € TTC

R espérée : Région Bourgogne : 2 362 € (15% HT) / DDT71 : 6 300 € (40 % H.T.)

▪ **En matière habitat :**

- Réalisation de l'étude-pré-opérationnelle d'OPAH sur le canton de Chauffailles engagée en février 2011 et, au terme de cette étude, si le projet est validé, engagement de la phase animation-suivi dont le coût sera fonction de la durée, des objectifs retenus, des décisions d'abondement de la Communauté de Communes etc. Prévision d'une ouverture de crédits de 50 000 €.

▪ **En matière culturelle :**

- Médiathèque : mise en réseau des relais de lecture et mise en ligne du catalogue.

Prévisionnel : D 13 000 €

R subventions espérées : Etat DRAC 25 % du HT / Région 25 % du HT

Ce projet s'accompagne d'une formation du personnel (6 agents) et des bénévoles (4).

Coût prévisionnel : 4 000 € (cf dépenses de fonctionnement)

- Médiathèque : acquisition de mobilier : 3 000 €,

- Médiathèque Livres/CD/DVD : 18 500 € (idem 2010)

▪ **En matière touristique :**

- Aménagement aire de pique-nique sur la commune de Chassigny-sous-Dun, lieu dit « les Vernays ». Achat terrain : 400 € + frais notariés : 400 €.

- Saint-Maurice-les-Châteauneuf : extension agospaces avec l'association « Les Rêves d'Audrey ».

Coût prévisionnel aménagement : 40 000 €. Participation association : 4 000 à 5 000 €.

Subvention Pays Charolais à solliciter éventuellement.

▪ **Autres :**

- prise compétence piscine : étude (coût prévisionnel : 30 000 €) suivie de l'investissement à envisager

En dépenses de fonctionnement, **Monsieur le Président** indique que sa volonté de maintenir les dépenses de fonctionnement stables malgré de nouveaux éléments qui interviendront en 2011 :

► « transport collectifs » : en augmentation suite à décision du Conseil de Communauté en date du 13 décembre 2010, de prendre en charge une nouvelle compétence relative au « *transport des élèves des écoles, publiques et privées, des classes de primaire et de maternelle du canton de Chauffailles pour assister à une manifestation à caractère culturel sur le canton de Chauffailles, à raison d'un trajet aller-retour, par classe, et, par an* ».

► La reprise de la gestion de l'Office de Tourisme* du canton de Chauffailles en régie dotée de la seule autonomie financière avec reprise du personnel de l'OT au sein de l'effectif de la Communauté de Communes => Budget annexe obligatoire, régie de recettes et régisseurs..... Montant de la Dotation non déterminée à ce jour.

► augmentation des dépenses du fait de la prise en charge de la compétence piscine, (dépenses compensées en partie par la diminution de la dotation de compensation reversée à la commune de Chauffailles / montant à définir).

► augmentation des dépenses du fait de la prise en charge du fonctionnement des agences postales-PIMMS sur l'année 2011 entière (2010 prise en charge sur seulement oct-nov-déc) soit + 29 700 € en 2011, dépense en partie compensée par la participation de La Poste à hauteur de 17 370 €. Idem augmentation frais téléphonique

► inspection barrage de Cadolon : coût estimatif : 15 000 € (+ travaux éventuels si nécessaires)

Monsieur Frank JEAMES indique qu'il s'est rendu le 14 mars à une réunion, relative au classement des cours d'eau, en Préfecture de Saint-Etienne, que le barrage de Cadolon, classé en catégorie C implique une surveillance tous les 5 ans et des rapports réglementaires à transmettre tous les ans en Préfecture. Considérant qu'un classement en classe D ne comporte pas les mêmes contraintes, Monsieur JEAMES pense qu'il conviendrait de s'assurer par une étude que le coefficient du barrage est effectivement supérieur à 20 (paramètres : profondeur, hauteur de digue, surface plan d'eau) et de ce fait en classe C.

Monsieur Pascal LABROSSE s'étonne que ce barrage soit propriété de la Communauté de Communes et pense qu'il peut y avoir confusion avec la jouissance du droit d'eau. Il demande au Président s'il a rencontré le maire de Saint-Igny à ce sujet

Monsieur le Président répond que ce dossier est très complexe et qu'effectivement il prendra contact avec Monsieur BOUCAUD, maire de Saint-Igny-de-Roche à ce sujet.

► augmentation des dépenses de fonctionnement en matière de gestion des déchets

- contrat CAE 3^{ème} gardien déchetterie,

- lavage-désinfection des bacs à ordures ménagères par PLASTIC OMNIUM sur tout le canton à hauteur de 7 500 € TTC,

- étude de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire pour la mise en place de la filière co-compostage à la ferme : 5 307,87 € TTC.

- TGAP (Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes) : payable pour chaque tonne d'ordures ménagères enfouie : 17 €/tonne, reste finalement identique à 2010 (devrait toutefois passer à 20 € en 2012).

► augmentation des dépenses de fonctionnement de gestion de la médiathèque avec la formation du personnel et des bénévoles des relais de lecture au logiciel de mise en réseau des relais et catalogage : 4 000 €.

► inscription d'un budget de communication : 5 000 € (dont nouveau logo COMCOM) à ventiler sur chapitre 011 selon la nature des dépenses.

Monsieur le Président souligne que le marketing territorial est important et qu'un nouveau logo (coût estimatif 1 700 €) pour la Communauté de Communes est « *important en termes d'image afin de montrer un territoire dynamique et fait parti de sa volonté de modernisation* ».

► augmentation GVT sur la masse salariale + dépenses supplémentaires liées notamment aux contrats CAE médiathèque & déchetterie 3^{ème} gardien.

► baisse de la participation de l'Etat (ASP) dans le remboursement des aides sur les contrats CAE médiathèque et environnement qui passe de 90 % à 70 % soit environ - 4 000 €.

► contingent incendie (dépenses obligatoire)

2009 : mandaté 258 428 €

2010 : mandaté 253 397 €

2011 : 254 397 € (courrier contribution définitive reçu le 10/03/2011)

► Aide sociale (dépense obligatoire ; reversée aux communes)

2010 : prévisionnel = 310 015,43 € (mandaté 311 410,49 €)

2011 : prévisionnel = 311 410,49 € basé sur 2010.

► « contributions aux organismes de regroupement », stables ou en augmentation comme suit :

- **SMEVOM** : 2009 : 9 164,10 €
2010 : 9 389,00 € (1,10 €/hab comme en 2009)
2011 : 9 202,60 € (1,10 €/hab)

- **SYMISOA** : 2011 : 50 500 € / an, comme en 2009 et en 2010.

- **SYNDICAT MIXTE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS** :

2009 : 27 492,30 €

2010 : 27 492,30 € (soit 3,30 € / hab)

2011 : 29 908,57 € (soit + 5% par rapport à 2010 soit 3,47 € /hab)

► Subvention de fonctionnement aux assoc. et autres org. de droit privé » :

	2007	2008	2009	2010	2011
OFFICE DE TOURISME* du CANTON DE CHAUFFAILLES	37 000 €	52 000 €	52 000 €	30 000 €	20 000 € ensuite projet prise en régie directe ⇒ dotation
HARMONIE L'ESPERANCE	10 600 €	10 600 €	8 100 €	8 100 €	8 100 €
AESC	4 500 €	5 200 €	4 500 €	5 000 €	5 000 €
FOYER RURAL DE GD SECTEUR			718 €	1 000 €	Demandé : 1 135 € Proposé : 1 000 €
SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €
RIGVI				700 €	0 €
COMITE CONCOURS INTERCANTONAL AGRICOLE				Concours du 29/08/2010 3 000 €	0 €
COMMUNE DE CHAUFFAILLES / ESCAPAD*MAGIQUE 14/15 mai 2011					Demandé : 763,78 € Proposé : 763,78 €
ANIMAJEUNES FESTIVAL CAMPAGN'ART					Demandé : 3 000 € pour 10 ^{ème} anniversaire Proposé : 2 000 €
SOUVENIR FRANÇAIS					Demandé : 500 € Proposé : 0 €
ESOX LUCIUS			1 000 €		Demandé : subv de fonctionnement Proposé : 0 €
CLUD OLYMPIQUE CHAUFFAILLES					Demande : non précisée Proposé : 0 €
ATELIER DE PEINTURE DU CHATEAU					Demandé : 500 € Proposé : 500 €
ASSOCIATION CEP	3 811 €				Pas de demande pour 2011
CENTRE CULTUREL MULTI-ETHNIQUE DU BRIONNAIS			200 €		Pas de demande pour 2011
COLLEGE PRIVE P. FAURE			150 €	Projet « sur les pas de Lamartine » sur année scolaire 2010-2011 600 €	
CAUE 71					Strate 5 000 à 19 999 hab : 500 €

Pour répondre à **Monsieur Romain JONON, Monsieur le Président** précise que les subventions sont votées au moment du vote du budget primitif 2011. Il ajoute, qu'il proposera également de verser une subvention aux Restaurant du Cœur et au Défi Anthony.

Monsieur Michel CORNELOUP demande au Président s'il présentera la demande de participation au projet mobilité présenté par la Mission Locale du Charolais lors de la réunion de Bureau du 10 mars.
Réponse affirmative de **Monsieur le Président**.

Charges financières

Compte 1641.0 (capital) : -13 249,37 (soit 113 111,12 €)

Compte 66111.01 (intérêts) : + 3 267,09 € (soit 42 466,09 €)

Le Conseil de Communauté prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

IX - DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.